

COMMUNE DE ROQUEFORT DE SAULT

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du :
06 AVRIL 2018..

Secrétaire de séance : A. DENJEAN

Membres du conseil	
présents:	
Mme. Monique SAINT JEVIN	Maire
Mme. Annie DENJEAN	1 ^{er} adjoint
Mme. Nicole MANRESA	
M. Benoît OLIVE	
Absents :	
M. Patrick DULCET (procuration donnée à Mr. Benoit OLIVE), présent en audioconférence	
M. Eric AUBIGNA	

ORDRE DU JOUR

- DELIBERATION POUR DETERMINER L'INDEMNITE D'OCCUPATION SANS TITRE DU DOMAINE PUBLIC CONCERNANT LE DOSSIER SACHETTI 2
- VOTE DU COMPTE DE GESTION M 14 2
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M14 3
- AFFECTATION DU RESULTAT M14..... 3
- VOTE DU COMPTE DE GESTION M 49 4
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M49..... 5
- AFFECTATION DU RESULTAT M49 5
- VOTE DU COMPTE DE GESTION M 4 6
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M 4 7
- AFFECTATION DU RESULTAT M4 7
- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 8
- VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LA MUSETTE . » POUR LA JOURNEE DU 22/04/2018 9
- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2018..... 9
- BUDGETS 2018 9
- PARTICIPATION DES COMMUNES AU FINANCEMENT DE L'ETUDE DE LA «RESIDENCE D'AUTONOMIE DE L'AXATOIS»10
- PARTICIPATION DES COMMUNES AU FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION «PAYS D'ACCUEIL D'AXAT»..... 11
- DEVIS D'AMENAGEMENT D'UN PLUVIAL RUE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE "LA PLACE" A ROQUEFORT DE SAULT. 11

□ DEVIS D'AMENAGEMENT D'UN PLUVIAL «RUE DU BARRY»BUILLAC.	11
□ DEVIS LAME À NEIGE.....	11
□ CONTRAT DE BAIL A USAGE PROFESSIONNEL POUR MR. LEROUX LAURENT.....	12

□ **DELIBERATION POUR DETERMINER L'INDEMNITE D'OCCUPATION SANS TITRE DU DOMAINE PUBLIC CONCERNANT LE DOSSIER SACHETTI**

Suite au non-renouvellement des contrats de location à Mr. SACHETTI concernant le bar et le gîte n°1 en date du 30/09/2017

Suite à sa non présentation pour l'état des lieux de sortie des locaux

A ce jour, bien que les occupants aient quitté les lieux, nous n'avons toujours pas récupéré nos locaux

Il s'agit de fixer les montants pour les occupations illicites du gîte et du café.

Pour le gîte nous appliquons le tarif en vigueur actuellement (700 € par mois), quant au bar nous appliquons les tarifs habituels de la région à savoir 500 € par mois.

DEL 2018/16

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil

- **décide d'appliquer le tarif actuellement en vigueur sur la commune pour l'occupation illicite du gîte n°1 à MR. SAHETTI à savoir 700 € par mois..**
- **décide d'appliquer le tarif usuel dans la région à savoir 500 € par mois pour l'occupation illicite du bar par MR. SACHETTI ...**

□ **VOTE DU COMPTE DE GESTION M 14**

DEL 2018/17

Le Conseil ,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs M14 de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières
 DECLARE que le compte de gestion M 14 dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

□ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M14**

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017

- après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif M14, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		63 713.79		155 463.88		219 177.67
Opérations exercice	229 705.52	196 811.69	333 746.55	393 379.62	563 452.07	590 191.31
Total	229 705.52	260 525.48	333 746.55	548 843.50	563 452.07	809 368.98
Résultat de clôture		30 819.96		215 096.95		245 916.91
Restes à réaliser	64 032.00	6 499.00			64 032.00	6 499.00
Total cumulé	64 032.00	37 318.96		215 096.95	64 032.00	252 415.91
Résultat définitif	26 713.04			215 096.95		188 383.91

Afin de procéder au vote, Mme Le Maire quitte la salle.

DEL 2018/18

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Déclare que le compte administratif M14 dressé, pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

□ **AFFECTATION DU RESULTAT M14**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administrative de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de **215 096.95 €**
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau – débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créditeur)	155 463.88
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	59 398.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	59 633.07
Résultat cumulé au 31/12/2017	215 096.95
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	215 096.95
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
A la couverture du besoin de financement de la section d'inv.compte 1068	
	26 713.04
Solde disponible affecté comme suit :	
*Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur lg 002	188 383.91
B DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel –budget primitif	

DEL 2018/19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- *Décide d'affecter le résultat M 14 de fonctionnement visé et certifié conforme ,*
- *n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

□ VOTE DU COMPTE DE GESTION M 49

DEL 2018/20

Le Conseil ,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs M49 de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

DECLARE que le compte de gestion M 49 dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

□ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M49

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017

- après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		61 727.87	14 633.23		14 633.23	61 727.87
Opérations exercice	11 443.19	14 623.77	34 008.70	32 339.81	45 451.89	46 963.58
Total	11 443.19	76 351.64	48 641.93	32 339.81	60 085.12	108 614.45
Résultat de clôture		64 908.45	16 302.12			48 606.33
Restes à réaliser						
Total cumulé		64 908.45	14 633.23			48 606.33
Résultat définitif		64 908.45	14 633.23			, 48 606.33

Afin de procéder au vote, Mme Le Maire quitte la salle.

DEL 2018/21

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Déclare que le compte administratif M49 dressé, pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

□ AFFECTATION DU RESULTAT M49

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de **-16 602.12 €**
- Décide d'affecter le résultat M49 de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	- 14 633.23
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
excédent	1 668.89
Résultat cumulé au 31/12/2017	-16 302.12
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2017	-16 302.12
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-16 302.12

DEL 2018/22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote à l'unanimité l'affectation du résultat du M49

□ VOTE DU COMPTE DE GESTION M 4

DEL 2018/23

Le Conseil ,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs M4 de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

dressé par le receveur ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

DECLARE que le compte de gestion M 4 dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

□ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M 4**

- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017
- après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	19 568.41		3 371.06		22 939.47	
Opérations exercice	7 993.99	3 833.47	4 875.37	6 439.17	12 869.36	10 272.64
Total	27 562.40	3 833.47	8 246.43	6 439.17	35 808.83	10 272.64
Résultat de clôture	23 728.93		1 807.26		25 536.19	
Restes à réaliser						
Total cumulé	23 728.93		1 807.26		25 536.19	
Résultat définitif	23 798.93		1 807.26		25 536.19	

Afin de procéder au vote, Mme Le Maire quitte la salle.

DEL 2018/24

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Déclare que le compte administratif M 4 dressé, pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

□ **AFFECTATION DU RESULTAT M4**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de
- **1 807.26**
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-3 371.06
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - crédateur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	23 785.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-1 563.80
Résultat cumulé au 31/12/2017	-1 807.26
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - crédateur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2017	-1 807.263
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-1 807.26

DEL 2018/25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote à l'unanimité l'affectation du résultat du M4**

□ **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Nous rappelons que les subventions octroyées aux associations sont uniquement des subventions de fonctionnement.

Le montant des subventions de fonctionnement a été revu à la baisse pour l'ensemble des associations ; pour celles qui n'ont pas fourni un dossier complet, elles ont été supprimées. Nous aiderons ponctuellement tous les projets des associations qui en feraient la demande.

- Association Communale de Chasse : 500.00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers: 300.00 €
- Association Intercommunale de Chasse: 50.00 €
- Commission Syndicale Intercommunale Madres: 400.00 €
- Docteur RYHA: 250.00 €
- Docteur VALERO: 250.00 €
- Nature Détente Sport Madres: 500.00 €
- Ecole AXAT: 100.00 €

DEL 2018/26

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **Approuve à 4 voix pour , 1 voix contre le montant des subventions qui s'élève à 2350 €**
- **Décide d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2018.**

- **VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LA MUNETTE . » POUR LA JOURNEE DU 22/04/2018**

Mme Le Maire présente cette association qui organise sous la houlette de Mr HOPCRAFTT et Mlle MASSENET Hélène la journée du 22/04/2018.

Afin de finaliser leur budget, cette association nous demande une subvention de fonctionnement de 250 €.

DEL 2018/27

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte d'octroyer exceptionnellement une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 € à l'association la Musette**
- **Décide d'inscrire cette dépense au budget primitif 2018.**

- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2018**

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipement auprès de la population sans augmenter la pression fiscale

DEL 2018/28

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017.**
- **Taxe d'habitation : 11.68 %**
- **Taxe foncière (bâti) : 24.28 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 16.61 %**

- **BUDGETS 2018**

 **M14**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune de Roquefort de Sault, présenté par Mme Le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

Section de fonctionnement

Recettes 594 439.00.€

Dépenses 594 439.00.€

DEL 2018/29

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Vote et adopte à l'unanimité le budget M 14 de la Commune pour 2018.**

 **M49**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune de Roquefort de Sault, présenté par Le Maire

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

Section de fonctionnement

Recettes	56 268.00 €	Dépenses	56 268.00 €
-----------------	--------------------	-----------------	--------------------

Section d'investissement

Recettes	85 081.00 €	Dépenses	85 268.00 €
-----------------	--------------------	-----------------	--------------------

DEL 2018/30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Vote et adopte à l'unanimité le budget M 49 de la Commune pour 2018.**

 **M4**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune de Roquefort de Sault, par Le Maire

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

Section de fonctionnement

Recettes : 46 643.00 €	Dépenses 46 643.00 €
-------------------------------	-----------------------------

Section d'investissement

Recettes 32 029.00 €	Dépenses 32 029.00 €
-----------------------------	-----------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote et adopte à l'unanimité le budget M 4 de la Commune pour 2018.**

□ **PARTICIPATION DES COMMUNES AU FINANCEMENT DE L'ETUDE DE LA «RESIDENCE D'AUTONOMIE DE L'AXATOIS»**

L'ancienne communauté des communes de l'Axatois a le projet de construire une résidence d'autonomie sur Axat .

Les communes de l'Axatois sont sollicitées pour aider au financement de cette étude.

La participation pour Roquefort sera de 400 €

DEL 2018/32

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte de participer au projet de l'étude pour la création de « la résidence d'autonomie de l'Axatois . »**
- **Décide d'octroyer une subvention de 400 € pour financer cette étude.**
- **Décide d'inscrire cette dépense au budget primitif de 2018.**

□ PARTICIPATION DES COMMUNES AU FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION «PAYS D'ACCUEIL D'AXAT»

Comme l'an passé nous octroyons une participation à « le pays d'accueil d'Axat. » pour un montant de 100 €

DEL 2018/33

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide d'octroyer une participation de 100 € à « le pays d'Accueil d'Axat »**
- **Décide d'inscrire cette dépense au budget primitif de 2018.**

□ DEVIS D'AMENAGEMENT D'UN PLUVIAL RUE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE "LA PLACE" A ROQUEFORT DE SAULT.

Un devis a été demandé à la CCPA afin d'aménager un pluvial rue de l'ancienne gendarmerie au niveau de la place.

Ce devis s'élève à 3514.65 €.

DEL 2018/34

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte le devis de la CCPA pour un montant de 3514.65 €**
- **Autorise Mme Le Maire à faire réaliser les travaux**

□ DEVIS D'AMENAGEMENT D'UN PLUVIAL «RUE DU BARRY»BUILLAC.

De la même manière, un devis à été demandé à la CCPA afin d'aménager un pluvial rue du Barry à Buillac.

Ce devis s'élève à 2681.92 €.

DEL 2018/35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte le devis de la CCPA pour un montant de 2681.92 e**
- **Autorise Mme Le Maire à faire réaliser les travaux.**

□ DEVIS LAME À NEIGE.

Il s'agit d'acheter un kit de lames d'usure en vulcolan et un nez d'étrave pour lame à neige. Le montant de ce devis est de 1452 €

DEL 2018/36

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ,

- **Accepte le devis des ETS ARNAUD SARL d'un montant de 1452 €**
 - **Autorise Mme Le Maire à passer commande de ce matériel pour le chasse neige**
- **CONTRAT DE BAIL A USAGE PROFESSIONNEL POUR MR. LEROUX LAURENT.**

Mr LEROUX Laurent nous sollicite pour un nouveau contrat de bail à usage professionnel. Nous répondons favorablement à sa requête , sachant que ce nouveau contrat correspond à l'évolution de son activité.

DEL 2018/37

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accède à la demande de Mr LEROUX Laurent pour un contrat de location de bail à usage professionnel**

DIVERS

IMPORTANT

Nous rappelons à tous les usagers qu'il est absolument interdit de jeter des lingettes dans les toilettes.

Cela occasionne régulièrement des dysfonctionnements au niveau de la station d'épuration

Merci pour votre compréhension et pour votre civisme.

Modification de la collecte sélective (bac jaune)

Elle se fera désormais à partir du 26/04/2018 , le jeudi.

ERRATUM

Lors du dernier compte-rendu du conseil, nous avons précisé que le « club lecture » suite à sa dissolution, faisait don à la commune du montant de la subvention qu'on leur avait accordée ; c'est-à-dire 400 00 €.

En fait, le solde du compte bancaire étant , à sa clôture de 301.47 €, c'est cette somme qui est donnée à la commune.

Voilà qui est rectifié !!

Dates à retenir

Le 21/04/2018

L'association NSD Madres vous propose une après midi détente à la salle polyvalente :
diaporama/conférence « du sable à la neige. »

Le 22/04/2018: rendez-vous sur le site de la colonie où se tiendra un marché de producteurs avec portes ouvertes au niveau de l'ACCA, de la menuiserie , de la mièlerie

Un vide grenier est également prévu., ainsi que de nombreuses autres animations.

Possibilité de grillades.

Cette journée est organisée par Mlle MASSENET et Mr HOPCRAFTT sous le parrainage de l'association « la Musette. »

La Mairie profite de cette journée pour inaugurer la salle « la quierette . » ancienne scierie communale que nous avons rénovée et qui est mis à disposition à l'Association Sport Nature Détente du Madres.

Un apéritif sera offert par la Mairie

Nous n'avons plus qu'à inviter le soleil !!

VENEZ NOMBREUX